LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT REGIONAL DU CANCER DE MONTPELLIER

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2015-41 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1194;

Vu la décision Inserm n° 2020-10 relative à l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1194 ;

Vu la décision Inserm n° 2021-38 relative à l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1194 ;

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu les statuts de l'Université de Montpellier ;

Vu la délibération n° 2021-12-15-01 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier ;

Vu la délibération n° 2020-12-14-41 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 14 décembre 2020 portant création ou renouvellement des unités de recherche du contrat quinquennal 2021-2025 ;

Vu la délibération n° 2020-12-10-07 de la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Montpellier en date du 10 décembre 2020 portant nomination des Directeurs et Directeurs adjoints des structures de recherche au 1er janvier 2021 ;

DECIDENT:

Article 1 : Il est mis fin, pour convenances personnelles, aux fonctions de Monsieur Claude SARDET en tant que Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR Inserm U 1194.

Article 2 : La présente décision prend effet au 1er juillet 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Décision Inserm n° 2022-162 Décision UM n° 2022-786-UM LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

mely

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT REGIONAL DU CANCER DE MONTPELLIER